



Comment signaler une urgence ou un désordre sur la voie publique ?

Publié le 04 décembre 2020

Vous constatez **une urgence ou un désordre survenant sur le domaine public** (voirie, assainissement, éclairage public, feux tricolores, accidents de la circulation, déchets...)?

En dehors des heures d'ouverture des services du Grand-Orly Seine Bièvre, contactez le standard de votre Mairie. Elle se chargera de transmettre votre demande au service d'astreinte technique de l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre afin d'intervenir dans les meilleurs délais.

Vous pourriez aussi être intéressé par :



Gestion des déchets

Prévention, collecte, valorisation : Grand-Orly Seine Bièvre gère et organise au quotidien la collecte de vos déchets, organise vos collectes...



Eau et assainissement

Grand-Orly Seine Bièvre est compétent en matière de gestion de l'eau